

ne reentra en France qu'après la révolution de 1830, et finit ses jours à Thouars, dans la retraite.

**IDEVILLE** (BARON D'). — *Voy.* LELORGNE.

**ILLE** (FRANÇOIS), député en 1791, dates de naissance et de mort inconnues, avocat, administrateur de l'Ariège, fut élu en 1789 député suppléant du tiers pour la vicomté de Conserans aux États-Généraux, sans être appelé à y siéger. Le 5 septembre 1791, le même département l'envoya à l'Assemblée législative, le 3<sup>e</sup> sur 6, « à la pluralité des voix. » Il vota obscurément dans avec la majorité.

**IMBERT** (FRANÇOIS-PERRET), député au Conseil des Cinq-Cents, né à la Terrasse (Isère) le 3 décembre 1766, mort à Montbrison (Loire) le 9 mars 1807, était homme de loi à Montbrison. La Révolution le fit administrateur du district, puis du département, et commissaire de l'administration centrale. Le 23 germinal an VII, Imbert fut élu député de l'Isère au Conseil des Cinq-Cents. Ayant adhéré au coup d'Etat du 18 brumaire, il fut nommé, le 11 ventôse de la même année, préfet de la Loire, et exerça ces fonctions jusqu'à sa mort (1807). Membre de la Légion d'honneur (25 prairial an XII).

**IMBERT** (PIERRE), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Montbrison (Loire) en 1753, mort à une date inconnue, homme de loi à Montbrison, appartint, sous la Révolution, à l'administration du département de la Loire, et fut ensuite nommé juge au tribunal du district de Montbrison. Elu, le 22 germinal an V, par 151 voix (163 votants), député de la Loire au Conseil des Cinq-Cents, il quitta cette assemblée en l'an VII, sans s'y être fait remarquer.

**IMBERT** (AGANEMNON-CHRISTOPHE), député de 1825 à 1839, né au Bourg-Saint-Andéol (Ardèche) le 23 juillet 1835, fils d'un maréchal-ferrant, fut élève de l'École des Arts-et-Métiers, puis travailla comme forgeron, comme dessinateur, comme ingénieur, et devint chef d'une grande usine métallurgique à Saint-Chamond (Loire). Conseiller municipal de Saint-Chamond dès 1867, il s'occupa particulièrement de l'organisation des écoles et de l'établissement d'une école professionnelle. Aux élections législatives du 4 octobre 1835, le parti républicain opportuniste porta sur sa liste M. Imbert, qui fut élu député de la Loire, le 8<sup>e</sup> sur 9, par 63,791 voix (116,857 votants, 151,072 inscrits). M. Imbert prit place à gauche, soutint les ministères Rouvier et Tirard, vota pour l'expulsion des princes, et, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1839), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

**IMBERT-COLOMÈS** (JACQUES-PIERRE), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Lyon (Rhône) le 3 novembre 1729, mort à Bath (Angleterre) le 12 décembre 1809, issu d'une famille de riches commerçants, s'occupa de chimie et d'études industrielles, et fut nommé échevin par ses concitoyens, auxquels sa prévoyance rendit de grands services au moment de la disette et de l'hiver de 1788. En 1790, il était encore à la tête de la municipalité de Lyon quand des troubles éclatèrent. S'étant

déclaré partisan du régime monarchique, il vit sa maison assaillie, sa vie menacée, dut s'enfuir à Bourg, et passa de là en Suisse, puis en Allemagne, où il devint l'agent des Bourbons. De retour à Lyon en 1797, il parvint à se faire élire, le 23 germinal an V, député de Rhône-et-Loire au Conseil des Cinq-Cents, par 131 voix sur 175 votants; il obtint sa radiation de la liste des émigrés, se lia avec les clichienais, ne négligea aucune occasion d'attaquer le Directoire, et fut condamné à la déportation au coup d'Etat de fructidor. De nouveau inscrit sur la liste des émigrés, il s'enfuit en Allemagne. Lors du Consulat, il ne bénéficia pas de l'amnistie, et, impliqué par Fouché dans une prétendue conspiration d'émigrés à Bayreuth, fut arrêté dans cette ville par les autorités prussiennes sur l'injonction du gouvernement français. Le roi de Prusse le fit enfermer dans la citadelle de Bayreuth, où il resta jusqu'en 1809, bien que l'affaire de la conspiration eût été abandonnée depuis longtemps. Imbert-Colomès rejoignit alors Louis XVIII en Angleterre et mourut peu de temps après. Les papiers saisis chez Imbert-Colomès ont paru sous le titre : *Papiers saisis à Bayreuth et à Mende*, imprimés par ordre du gouvernement français.

**IMBERT**. — *Voy.* BASEQUE (COMTE DE LA).

**IMÉCOURT** (CHARLES-GÉDÉON-THÉODORE VASSINHAC, COMTE D'), député de 1824 à 1827, pair de France, né à Paris le 1<sup>er</sup> janvier 1781, mort à Paris le 26 juillet 1872, lieutenant aux mousquetaires à la première Restauration; suivit le roi à Gand pendant les Cent-Jours, et au retour fut nommé lieutenant-colonel à l'état-major de la garde, chevalier de la Légion d'honneur, puis, peu de temps après, colonel et membre du comité consultatif d'état-major. Il présida le collège électoral de la Meuse en 1823, et fut élu conseiller général de la Meuse, puis député du collège de ce département, le 26 février 1824, par 115 voix (141 votants, 152 inscrits). Gentilhomme honoraire de la chambre de Charles X, il fut promu à la pairie le 5 novembre 1827, et fut du nombre des pairs dont la nomination fut annulée par la Charte de 1830. Chef de la maison d'Imécourt, il avait épousé M<sup>lle</sup> Albertine de Sainte-Aldégonde.

**IMHOFF** (GUSTAVE-GUILLAUME D'), député au Corps législatif en 1811, né à Groningue (Hollande) le 22 novembre 1767, mort à Groningue le 13 février 1830, d'une famille noble dont un membre fut gouverneur général des Indes hollandaises, remplit lui-même, dans son pays natal, les fonctions de conseiller d'Etat. Sous la domination française, Napoléon I<sup>er</sup> le désigna (19 février 1811) pour représenter, comme député au Corps législatif impérial, le nouveau département de l'Embs-Occidental; il appartint à cette assemblée jusqu'à la séparation de la Hollande de la France (1814).

**INGRAND** (FRANÇOIS-PIERRE), député en 1791, membre de la Convention, député aux Cinq-Cents, né à Usseau (Vienne) le 9 novembre 1750, mort à Paris le 21 juillet 1831, d'une famille protestante victime de la révocation de l'édit de Nantes, était fils d'un ancien échevin de l'hôtel de ville de Poitiers. Il fit ses études classiques et son droit à Poitiers, se fit recevoir avocat, et exerça à Châtelleraut. Le 9 décembre 1787, il adressa à l'assemblée provinciale du Poitou un Mémoire pour l'établissement d'une Société d'agriculture. La sénéschaussée de Châtelleraut l'élut, en 1789, député suppléant

du tiers aux Etats-Généraux, où il ne fut pas appelé à siéger. Membre du directoire du département de la Vienne le 15 juin 1790, il fut élu, le 3 septembre 1791, député de ce département à l'Assemblée législative, le 8<sup>e</sup> et dernier, par 219 voix (317 votants). Arrivé à Paris, il se fit inscrire au club des Jacobins, siégea à l'Assemblée parmi les plus avancés, vota pour l'admission des Suisses révoltés de Châteaueux (9 avril 1792), pour la mise en accusation de La Fayette (9 août), fut nommé l'un des commissaires chargés de l'inventaire des pièces trouvées chez Laporte, intendant de la liste civile, et fit partie du comité de surveillance. Le 4 septembre 1792, le département de la Vienne l'élut membre de la Convention, le 2<sup>e</sup> sur 8, par 243 voix (318 votants). Il prit place à la Montagne, fit annuler (décembre) les procédures relatives aux troubles de Copet et de Saint-Etienne, et, dans le procès de Louis XVI, se prononça pour la mort, sans appel ni sursis. Membre du comité de sûreté générale (21 janvier 1793), il vota (12 avril) pour la mise en liberté de Marat, « pour nous montrer au doigt les coquins ainsi qu'il l'a toujours fait, » contribua (31 mars) à l'expulsion des 22 Girondins, et, à sa sortie du comité (14 septembre), fut envoyé en mission dans la Vienne. Parti de Paris le 15 brumaire an II, il trouva les prisons de Poitiers pleines de détenus, demanda un tribunal révolutionnaire, fit arrêter Thibaudeau père comme suspect de fédéralisme; mais Thibaudeau fils (*Voy. ces noms*) réclama et obtint l'élargissement de son père et le rappel d'Ingrand, qui avait largement justifié la lettre de recommandation de Piorry (*Voy. ce nom*) aux jacobins de Poitiers : « Vigoureux sans-culottes, je vous ai obtenu le patriote Ingrand pour aller dans vos murs. Songez qu'avec ce bon b... de montagnard, vous pouvez tout faire, tout briser, tout renverser, tout incendier, tout déporter, tout guillotiner, tout régénérer. » La Société populaire de Poitiers, jalouse de le seconder, avait établi une « bouche de fer », boîte destinée à recevoir les dénonciations anonymes. Un de ses arrêtés, du 19 frimaire an II, était ainsi conçu : « Considérant que les ministres d'un Dieu de paix ont inondé la terre d'assassinats, de meurtres et de carnages... le représentant du peuple arrête : que les citoyens morts, de quelque secte qu'ils soient, seront conduits, vingt-quatre heures après le décès, quarante-huit en cas de mort subite, au lieu destiné à la sépulture commune, couverts des couleurs nationales, que le lieu commun où reposeront les cendres des morts ne conservera d'autre signe extérieur que cette inscription : ICI NOS FRÈRES ONT RENDU A LA NATURE CE QU'ILS AVAIENT REÇU D'ELLE. » Ardent contre « le fanatisme », il avait éprouvé, sur ce point, de la résistance à Montmorillon, et craignait d'être accusé de tiédeur à Paris. Mais le comité le rassura (27 novembre 1793) : « Continue, lui écrivait-il, à présenter la lumière, mais qu'il ne tombe du flambeau aucune flammèche sulphureuse. » L'influence de Thibaudeau le fit remplacer à Poitiers par Brival, et on le chargea de surveiller les opérations militaires en Vendée; mais les jacobins de Poitiers réussirent à le faire revenir auprès d'eux, en insistant auprès du comité de salut public. Il y resta peu, rejoignant l'armée de l'Ouest, et se rendit à Paris où Ruamps lui fit confiance du coup qu'on méditait contre Robespierre. Ingrand refusa d'y prendre part, et revint à Niort : « Je ne suis resté que trente heures à Paris, dit-il;

je les ai passés au comité de salut public. Vous devez vous attendre très prochainement à un très grand déchirement dans le sein de la Convention; mais que cela ne vous effraye pas. » Quelques jours après, on apprenait le 9 thermidor. La Convention le rappela le 30 thermidor; il proposa de décréter que les nouveaux représentants envoyés en mission ne pourraient pas modifier les opérations de leurs prédécesseurs : sa motion fut rejetée; il prit plusieurs fois la parole sur la nécessité de rendre la confiance aux patriotes et d'imposer silence aux aristocrates, dénonça sans relâche les progrès de la contre-révolution, échappa à la proscription de prairial, et publia à ce moment un compte-rendu de ses missions en réponse aux dénonciations envoyées de Poitiers contre lui. Les bons offices de Creuzé-Latouche, son parent, alors membre influent du comité de Constitution, firent qu'il ne fut pas inquiété. Après la session de la Convention, Ingrand fut élu, le 23 vendémiaire an IV, député du Puy-de-Dôme au Conseil des Cinq-Cents, par 221 voix (433 votants). Il siégea dans cette assemblée jusqu'en 1797, puis fut nommé inspecteur des forêts dans l'Oise et dans l'Aisne. Il exerçait encore ces fonctions lorsque la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides le força de quitter la France. Il se retira à Bruxelles, où, sans être riche, il vécut de douze cents francs de rente viagère, provenant de l'arrestement de sa maison à Usseau. De retour en France après les journées de juillet, il se fixa à Paris, au faubourg Saint-Antoine, où il mourut, moins d'un an après, âgé de 75 ans. Le docteur Vidal, son compatriote, prononça une allocution sur sa tombe.

**INGRES** (JEAN-AUGUSTE-DOMINIQUE), sénateur du second Empire, né à Montauban (Tarn-et-Garonne) le 15 septembre 1780, mort à Paris le 14 janvier 1867, était fils d'un artiste à la fois peintre et musicien, qui cultiva de préférence en son fils le goût de la musique et lui fit pousser assez loin l'étude du violon. On dit même qu'il se fit applaudir, tout enfant, au théâtre de Toulouse. Mais une vocation plus marquée l'entraîna à quinze ans vers la peinture; son premier maître fut M. Roques, il prit ensuite des leçons du paysagiste Briant et vint à Paris, où il fréquenta l'atelier de David. Après quatre ans d'études, M. Ingres remporta, en 1800, le second grand prix de peinture, et, l'année suivante, le premier grand prix; le sujet du concours était des plus classiques : *l'Arrivée dans la tente d'Achille des ambassadeurs envoyés par Agamemnon pour apaiser la colère du fils de Pélée*. Exacte et originale tout ensemble, la composition de M. Ingres fut très remarquée. Avant de partir pour Rome, il exposa, en 1802, une *Baigneuse* et un *Portrait de femme*, deux de ses meilleures œuvres, en 1804 un *Portrait du premier consul* et son propre portrait, et, en 1806, un *Portrait de l'Empereur* acquis pour les Invalides. Après cette exposition, qui lui valut les premières sévérités de la critique, il partit pour la patrie de Raphaël, son maître de prédilection. Il trouva dans ses œuvres l'idéal qu'il cherchait et se pénétra de sa manière. Pendant ses quatre années d'études officielles il envoya en France une *Baigneuse*, une *Dorneuse*, *Edipe et le Sphinx*, une *seconde Baigneuse*, et *Jupiter et Thétys*. Ses derniers envois ayant été accueillis avec quelque froideur, M. Ingres, au lieu de rentrer à Paris, résolut de rester à Rome, au milieu des chefs-d'œuvre des maîtres; il s'y

maria, en 1813, avec une de ses cousines. Cette atmosphère imprégnée d'art, si favorable au travail recueilli et solitaire, lui convenait admirablement. Il s'y fortifia dans le silence, loin des coteries et des systèmes, et se fit de son atelier une sorte de cloître où n'arrivaient pas les bruits du monde. Les épreuves de la vie d'artiste ne lui manquèrent pas : à Florence, il fut obligé pour vivre de faire des portraits à des prix dérisoires, et il n'en trouvait pas toujours. C'est pourtant l'époque de sa plus grande fécondité, car il produisit en même temps de nombreuses toiles dont quelques-unes sont comptées aujourd'hui parmi les meilleures : *Raphaël et la Fornarina*, *Romulus vainqueur d'Acron*, le *Sommeil d'Ossian*, etc. L'*Odyssée couchée*, commandée en 1813 par la reine Caroline de Naples, fut la première toile qui attira l'attention sur le maître ignoré dans sa patrie. Remontant aux premiers temps de la Renaissance italienne, le peintre s'inspirait d'André Mantegna, de Léonard de Vinci, du Pérugin : il allait représenter une des faces du romantisme, dont Eugène Delacroix traduisit l'autre. *Françoise de Rimini*; *Philippe V, roi d'Espagne, donnant la Toison d'or*; *L'Épée de Henri IV*; *la Mort de Léonard de Vinci*; *Roger délivrant Angélique*; *Henri IV en famille*, tous ces tableaux, produits de 1814 à 1832, qui faisaient à l'artiste français une grande réputation en Italie, eurent chez nous un succès moins brillant. Le *Vœu de Louis XIII*, auquel Ingres travailla trois ans, força enfin l'admiration rebelle. En 1824, Ingres fut décoré de la Légion d'honneur et, en 1825, admis à l'Institut (Académie des Beaux-Arts) comme successeur du baron Denon. L'*Apothéose d'Homère*, au Salon de 1827, où figuraient *la Naissance de Henri IV*, d'Eugène Déveria, et le *Sardanapale* de E. Delacroix, consacra la gloire de l'artiste si longtemps méconnu. Il fut ardemment soutenu par les romantiques, car il ne servait aucune idée, et nul n'était plus fidèle que lui à la « couleur locale ». Son *Entrée de Charles V à Paris* ressemble à une tapisserie gothique; sa *Françoise de Rimini* paraît détachée d'un manuscrit à miniatures; son *Roger et Angélique* a la grâce chevaleresque du poème de l'Arioste. Cependant le dénigrement fut extrême comme l'enthousiasme, et les moindres travaux de M. Ingres provoquèrent d'orageuses discussions. Le *Martyre de Saint-Symphorien*, particulièrement, souleva les contestations les plus vives. Affligé et découragé par la brutalité de certaines attaques, le peintre n'exposa, de 1832 à 1834, que les portraits de *M. Berlin aîné* et du *comte Molé*, et fut heureux d'être envoyé à Rome, comme directeur de la villa Médicis. Il fit copier, sous sa direction, les fresques de Raphaël au Vatican, et envoya en France plusieurs toiles nouvelles : *la Vierge à l'hostie*, *Staurinice*, pour le duc d'Orléans, dont il vint exécuter le *Portrait* à Paris. Il composait en même temps (1843) le portrait mythologique de *Cerberus inspiré par la Muse*. Son second retour de Rome avait été pour M. Ingres un triomphe. L'enthousiasme de ses compatriotes ne lui faisait plus défaut. Il donna depuis : *la Naissance de Pénélope Anadyomène*; *Jésus au milieu des docteurs*; *Jeanne d'Arc au sacre de Charles VII*; le portrait de *Madame de Rothschild*, etc. En outre il travailla à la décoration du château de Dampierre, pour le duc de Luynes, fut chargé de diverses peintures pour la Chambre des pairs, et exécuta des cartons pour les vitraux de la Sainte-Chapelle de Paris et pour ceux de la chapelle de Dreux. Enfin,

sous le second Empire, il exécuta à l'hôtel de ville un plafond représentant l'*Apothéose de Napoléon I<sup>er</sup>* avec cette légende : *In nepote rediit* : l'œuvre fut transportée à Saint-Cloud et l'artiste reçut dès lors les faveurs impériales. A l'Exposition universelle de 1855, M. Ingres put réunir des points les plus éloignés ses principales toiles, et un salon leur fut exclusivement réservé : il reçut du jury international, en même temps que son rival Delacroix, une des grandes médailles d'honneur. Appelé, le 25 mai 1862, à faire partie du Sénat impérial, il y vota jusqu'à sa mort conformément aux vœux du pouvoir. Grand-officier de la Légion d'honneur.

**INIZAN** (YVES), député en 1791, né au Coadic-en-Sizun (Finistère) en 1729, mort à Sizun (Finistère) le 11 novembre 1800, était cultivateur et expert à Sizun avant la Révolution. Il adhéra aux idées nouvelles, devint membre du directoire de district de Landerneau, et, le 8 septembre 1791, fut élu député du Finistère à l'Assemblée législative, le 2<sup>e</sup> sur 8, par 226 voix sur 400 votants. Membre du comité du commerce, il siégea dans la majorité, et proposa (26 novembre 1791) de faire traduire en bas-breton la Constitution et les lois intéressant les campagnes. Après la session, où il parla peu, il revint à Sizun, et y vécut dans la retraite jusqu'à sa mort.

**INNOCENS** (JEAN DES), BARON DE MAUREINS, député en 1789, né à Gimont (Gers) le 22 mai 1735, mort à une date inconnue, propriétaire à Gimont, appartenant à la magistrature de l'ancien régime. Président à mortier au parlement de Toulouse, il fut élu, le 7 avril 1789, député de la noblesse aux États-Généraux par la 1<sup>re</sup> sénéchaussée du Languedoc. Il ne se montra pas favorable à la Révolution; son rôle parlementaire fut, d'ailleurs, très secondaire.

**IRLAND DE BAZOGES** (PIERRE-MARIE), député en 1789 et à la Chambre des Cent-Jours, né à Poitiers (Vienne) le 12 avril 1750, mort à Poitiers le 7 janvier 1818, descendant d'une famille d'origine écossaise établie en Poitou au début du XVI<sup>e</sup> siècle, naturalisée en la personne de Robert d'Irland, échevin à Poitiers sous François I<sup>er</sup>, et qui fit ses preuves d'ancienne noblesse en 1667. Lieutenant général au présidial de Poitiers avant la Révolution. Irland présida l'assemblée du tiers-état lors des élections pour les États-Généraux de 1789, à Poitiers, fit le discours d'ouverture, le 9 mars 1789, à l'assemblée des trois ordres, et, le 27 mars, fut élu, par la sénéchaussée du Poitou, 1<sup>er</sup> suppléant de la noblesse aux États-Généraux. Il fut admis à y siéger, le 28 août suivant, en remplacement du duc de Moutmorency-Luxembourg, démissionnaire. Il prit part aux discussions sur les matières judiciaires, parla et vota (7 mai 1790) pour que les juges fussent installés par le choix du roi, et (23 juillet) contre la motion : « les juges de district seront juges d'appel les uns à l'égard des autres. » Il se tint à l'écart pendant la période révolutionnaire, et, sous l'Empire, lors de la réorganisation des cours et des tribunaux, fut nommé président de Chambre à la cour impériale de Poitiers.

**ISAAC** (PIERRE-ALEXANDRE-ILDEFONSE), membre du Sénat, né à la Pointe-à-Pitre (Martinique) le 9 janvier 1845, étudia le droit, fut reçu avocat, et fut élu, le 1<sup>er</sup> mars 1885, sénateur de la Guadeloupe, par 272 voix sur 272 votants. Il prit place à gauche, vota avec la majo-

rité de la Chambre haute et intervint dans plusieurs discussions importantes, notamment sur l'organisation de l'enseignement primaire, sur les sucres, sur les aliénés (1836), sur la proposition de M. Batbie relative à la nationalité, sur le budget, sur divers traités et conventions entre la France et la République dominicaine (1837). La même année, il interpella le gouvernement au sujet de l'organisation de l'Indo-Chine. En 1838, il fut entendu dans le débat sur la proposition de M. Bozérian, portant modification de l'article 463 du code pénal; proposa de constituer une commission de dix-huit membres pour l'examen des réformes à introduire dans le régime des colonies et possessions françaises; parla sur le budget de la marine; questionna le ministère sur l'abandon, dans l'île Alcantras, des gardiens du drapeau français, etc., et se prononça en dernier lieu pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1839), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre devant le Sénat contre le général Boulanger.

**ISABEL DES PARCS** (FRANÇOIS-BENJAMIN), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Pont-l'Évêque (Calvados) le 26 janvier 1778, mort à une date inconnue, « fils de maître Jean-Jacques-Philippe-Louis-Charles-François Isabel Décots, avocat au bailliage de Pont-l'Évêque, et de dame Marie-Anne Delauney, » appartient à la magistrature. Il était président du tribunal civil de Pont-l'Évêque, lorsqu'il fut élu (13 mai 1815) par cet arrondissement, représentant à la Chambre des Cent-Jours, avec 33 voix sur 38 votants. Il ne fit pas partie d'autres assemblées.

**ISAMBERT** (FRANÇOIS-ANDRÉ), député de 1830 à 1831, de 1832 à 1848, et représentant du peuple en 1848, né à Annay (Eure-et-Loir) le 20 novembre 1792, mort à Paris le 13 avril 1857, d'une famille de cultivateurs, fit ses études au collège de Chartres, et les termina à Paris comme boursier au lycée impérial. Avocat aux conseils du roi et à la cour de cassation de 1818 à 1830, il défendit en cette qualité le général Berton et le lieutenant-colonel Caron qui avaient voulu restaurer l'Empire, ainsi qu'Armand Carrel accusé d'un compte-rendu infidèle du procès des quatre sergents de la Rochelle. Partisan de la liberté des cultes et de l'égalité des races, il publia, de 1823 à 1828, un certain nombre de mémoires sur l'affranchissement des nègres, et contribua à l'abolition des dernières cours prévôtales. Conseiller général du canton de Chartres, il fut nommé, après les événements de juillet, directeur du *Bulletin des lois* (1<sup>er</sup> août 1830), fonctions non rétribuées qu'il abandonna à la fin de 1831, après avoir été appelé par Dupont de l'Eure au siège de conseiller à la cour de Cassation (27 août 1830). Élu, le 21 octobre 1830, député du 1<sup>er</sup> arrondissement électoral d'Eure-et-Loir (Chartres), en remplacement de M. Busson nommé sous-préfet, avec 271 voix (450 votants, 621 inscrits), contre 154 à M. Chasles, il échoua dans cette même circonscription, aux élections générales du 5 juillet 1831, avec 349 voix contre 354 à l'élu, M. Chasles. Mais ayant choisi un autre collège, il fut successivement élu député, dans le 1<sup>er</sup> collège électoral de la Vendée (Luçon), le 27 décembre 1832, avec 94 voix sur 169 votants, en remplacement de M. Marchegay, démissionnaire; le 21 juin 1834, par 112 voix (178 votants, 243 inscrits), contre 49 à M. Laval aîné, (il échouait le même jour à Chartres, avec 308 voix contre 391 au député sortant, M. Chasles);

le 4 novembre 1837, avec 129 voix (177 votants, 254 inscrits); le 2 mars 1839, avec 135 voix (194 votants); le 9 juillet 1842, avec 124 voix (210 votants, 270 inscrits); le 1<sup>er</sup> août 1846, avec 105 voix (223 votants, 315 inscrits), contre 98 à M. Guyet-Desfontaines. Il siégea constamment dans l'opposition constitutionnelle, se fit remarquer par sa haine contre le clergé, combattit (juin 1835) l'augmentation du traitement de deux archevêques-cardinaux, déclara le vote contraire « anti-national », et se prononça contre l'indemnité Pritchard, contre le ministère Guizot. Il fut élu, le 23 avril 1848, représentant d'Eure-et-Loir à l'Assemblée constituante, le 7<sup>e</sup> et dernier, par 23,185 voix (72,675 votants, 87,002 inscrits). Il siégea à gauche, fit partie du comité des cultes, soutint la politique du général Cavaignac et vota pour les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, pour l'expédition de Rome, contre la demande de mise en accusation du président et des ministres. Non réélu à la Législative, il reprit ses fonctions à la cour de Cassation, et mourut subitement le 13 avril 1857. On a de lui une traduction des *Anecdota* de Procope (1856).

**ISLY** (DUC D'). — Voy. BUGEAUD.

**ISNARD** (MAXIMIN), député en 1791, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Grasse (Var) le 16 février 1751, mort à Grasse le 12 mars 1825, fils cadet d'un riche commerçant, reçut une instruction complète, et s'occupa d'abord de commerce: en 1789, il était négociant parfumeur à Draguignan. D'une imagination exaltée, il se déclara avec enthousiasme pour les idées nouvelles et se fit élire, le 9 septembre 1791, député du Var à l'Assemblée législative, le 3<sup>e</sup> sur 8, par 237 voix (478 votants). Il siégea à gauche, dans le groupe des Girondins, et se fit remarquer par la véhémence de son langage contre les émigrés et contre les prêtres qui refusaient le serment. « La religion, s'écriait-il, est un instrument avec lequel on peut faire beaucoup plus de mal qu'avec les autres; aussi il faut traiter ceux qui s'en servent beaucoup plus sévèrement que les autres sujets; il faut chasser de France ces prêtres perturbateurs; ce sont des pestiférés qu'il faut renvoyer dans les lazarets de Rome et d'Italie... Je réponds à ceux qui nous disent que rien n'est plus dangereux que de faire des martyrs, que ce danger n'existe que lorsqu'on persécute des hommes vertueux et fanatiques; et il n'est question ici ni d'hommes vertueux ni de fanatiques, mais d'hypocrites et de perturbateurs... Ne craignez pas non plus d'augmenter la liste des émigrés; le prêtre n'a pas le caractère assez résolu pour prendre un parti ouvertement hostile; il est, en général, aussi lâche que vindicatif: il est nul au champ de bataille; les foudres de Rome s'éteindront sous le bouclier de la liberté. » Les applaudissements des tribunes accueillirent ce discours. Isnard en souleva de nouveaux en disant qu'il fallait continuer la révolution tandis que les citoyens étaient encore « en haleine », et que dans l'état où se trouvaient les esprits et les opinions, toute circonspection était une faiblesse. Il n'épargna pas les ministres, blâma énergiquement leur conduite et déclara que pour eux la responsabilité était la mort. Il appuya (décembre 1791) la mise en accusation des princes frères

du roi : en 1792, il vota celle du ministre de Lessart : le 15 mai, il présenta un nouveau rapport sur la situation politique de la France, accusa la cour d'égarer le roi et dénonça un plan de contre-révolution organisé par le comité autrichien. Peu après, il s'éleva contre la garde constitutionnelle du monarque, et exprima l'avis qu'il fallait détruire cette garde pour détruire ensuite la royauté. Au 20 juin, envoyé pour contenir le peuple qui envahissait les Tuileries, il rendit compte de sa mission dans un sens peu favorable au pouvoir royal. Le 13 juillet, il se fit le défenseur de Pétion et de Manuel, poursuivis pour les récents événements. Le 5 août, il reprocha à Louis XVI de n'être fidèle qu'en paroles à la Constitution, et s'opposa à l'impression du message royal relatif au manifeste du duc de Brunswick. Le 9, il préclama, pour ainsi dire, dans une harangue très vive, à la journée du 10. Les premiers commissaires envoyés près de l'armée ayant été momentanément arrêtés par ordre de La Fayette, Isnard fut désigné pour les suppléer et faire agréer le nouvel état de choses. Le 5 septembre 1792, le département du Var le réélut membre de la Convention, le 4<sup>e</sup> sur 8, par 462 voix (474 votants). Il y vota la mort du roi en ces termes : « Dans l'Assemblée législative, j'ai dit à cette tribune que si le feu du ciel était dans mes mains, j'en frapperais tous ceux qui attenteraient à la souveraineté du peuple. Fidèle à mes principes, je vote pour la mort. Je demande aussi que les deux frères du roi émigrés soient jugés par le tribunal criminel. » Mais ses opinions, qui jusque-là avaient dépassé les visées du parti girondin, se modifièrent. A la séance orageuse du 5 mars, comme la parole était refusée à son collègue et ami Barbaroux, il protesta contre l'attitude de la majorité, qualifia la Convention de *machine à décrets* dans la main d'une faction; puis, apostrophant les tribunes, il déclara au peuple que sa liberté était placée entre le despotisme et l'anarchie, qu'il avait brisé le premier de ces écueils, mais qu'il était près de se briser contre le second. Nommé membre du comité de défense générale, il fit adopter le décret qui organisait ce comité en comité de salut public. La scission entre la Montagne et la Gironde était déjà fortement accusée; ce fut dans le mois suivant (mai), et sous la présidence même d'Isnard, que les deux partis s'attaquèrent sans ménagements. Les scènes les plus violentes éclatèrent les 25, 26 et 27 mai : pendant la première de ces journées, Isnard répondant, comme président, à la députation de la Commune qui réclamait la mise en liberté d'Hébert, s'emporta jusqu'à dire : « Ecoutez ce que je vais vous dire. Si jamais, par une de ces insurrections qui depuis le 10 mars se renouvellent sans cesse, il arrivait qu'on portât atteinte à la représentation nationale, je vous le déclare au nom de la France entière, Paris serait anéanti. Bientôt on chercherait sur les rives de la Seine la place où cette ville aurait existé. » Un tumulte effroyable s'ensuivit. Isnard, menacé et injurié de toutes parts, dut abandonner le fauteuil à Héroult de Séchelles. Le 31 mai, Isnard fit savoir qu'il se suspendait de ses fonctions « par amour pour la patrie, et qu'il se mettait sous la sauvegarde du peuple ». Cette résolution le préserva des suites immédiates de la journée, et il évita ainsi d'être compris dans la mise en accusation de ses collègues, prononcée le 2 juin; mais toujours poursuivi par la commune de Paris pour sa menace du 25 mai, il fut arrêté, sans décret, par un juré du tribunal révolutionnaire,

Renaudin, s'échappa et fut mis hors la loi en octobre, comme girondin et comme l'un des chefs des fédéralistes. Il put se soustraire aux recherches : le bruit de sa mort, répandu à cette époque, contribua à son salut; il était alors chez un ami, qui le cacha jusqu'après le 9 thermidor. Alors il reparut pour réclamer contre sa mise hors la loi et écrivit à la Convention :

« L'an 3<sup>e</sup> de la République française, une et indivisible.

« A la Convention nationale,

« Le tyran n'est plus, et celui qui, dès 1792, osa le premier l'attaquer, languit encore sous l'oppression. Voici quinze mois que j'erre, de souterrain en souterrain, sans communication avec les hommes et la nature, répandant autour de moi la contagion du supplice, vivant pour ainsi dire dans la fosse de la mort, ou comme entraîné au pied de l'échafaud; et non seulement je suis innocent, mais, depuis 89, je n'ai cessé de combattre pour le triomphe de l'arbre de la liberté, je veux dire celle qu'on adore aujourd'hui, et qui est fille des lois, et non la mère de la licence. Mais je ne me plains pas; ma récompense est dans mon cœur; je suis trop heureux d'avoir tant souffert pour la patrie, et puisque, par un long miracle, je vis encore, me voilà prêt de nouveau de lui sacrifier mon existence. Puisse Isnard, s'il le faut, et vive la république! Telle fut toujours ma devise.

« Je suis une des victimes les plus caractérisées de la vengeance de Robespierre et des municipaux de Paris. Vous serez étonnés d'apprendre avec quel acharnement ces tyrans m'ont poursuivi; ils ont porté leur crime et leur audace jusqu'à outrager en moi les droits sacrés de la représentation nationale, en me faisant arrêter de leur autorité privée, le 25 septembre 1793, rue Honoré, par Renaudin, leur satellite, et au mépris d'un de vos décrets qui garantissait ma liberté dans Paris.

« Le comité de sûreté générale en fut si indigné qu'il prit un arrêté pour ordonner mon élargissement, et me servir de sauvegarde contre mes persécuteurs; ce n'est qu'à cet acte de justice que je dois la vie.

« Les crimes que Robespierre et les municipaux poursuivaient en moi sont d'avoir pénétré le masque avant beaucoup d'autres, d'avoir menacé celui-là d'un décret d'accusation, et celui-ci du supplice qui les attendait, enfin, d'avoir bravé leurs proscriptions pour sauver la patrie.

« Au reste, j'apporte ma tête à la loi si je suis coupable, je réclame mes droits si je suis innocent. Justice ou la mort.

« Je demande que la Convention me juge, ou qu'elle me renvoie devant quelque tribunal que ce soit. Que l'on ne m'attaque pas lors que je suis absent et dans l'impossibilité de confondre mes calomnieux, je suis satisfait. »

Signé : « Votre collègue,

MAXIMIN ISNARD. »

Le 4 décembre 1791, Isnard reprit séance à la Convention. Favorable au nouvel ordre de choses, il fut envoyé dans les Bouches-du-Rhône, pour y anéantir les restes du parti jacobin, s'y conduisit avec une grande rigueur, laissa libre cours aux représailles et ne s'opposa pas au massacre des révolutionnaires détenus au fort Saint-Jean à Marseille. Devenu, le 22 vendémiaire au IV, député du Var au Conseil des Cinq-Cents, avec 127 voix (210 votants), Isnard s'y fit peu remarquer, en sortit en 1797, et fut

attaché ensuite aux tribunaux du Var. A l'avènement de Napoléon, il quitta complètement les affaires, et fit de la littérature. Le reste de sa vie s'écoula dans l'obscurité. Les sentiments religieux et monarchiques dont il faisait profession depuis quelque temps déjà, lui permirent d'échapper à la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides. La Restauration ne l'inquiéta pas, et il termina ses jours à Grasse en 1825. « L'homme du parti girondin, a écrit Charles Nodier, qui possédait au plus haut degré le don de ces inspirations violentes qui éclatent comme la foudre en explosions soudaines et terribles, c'était Isnard, génie violent, orageux, incompréhensible. » On lit dans une publication intitulée *Préservatif contre la Biographie nouvelle des contemporains*, par le comte de Fortia-Piles, royaliste modéré (1822), ce curieux témoignage, dont nous ne nous portons pas garants, en faveur de l'ancien régicide, rentré dans le giron de l'Eglise et de la royauté : « Isnard a frémi de sa conduite révolutionnaire; ses crimes se sont représentés à ses yeux; le plus irrémissible de tous, celui du 21 janvier, ne pouvait être effacé par un repentir ordinaire. Qu'a-t-il fait? En pleine santé, jouissant de toutes ses facultés, il s'est rendu en plein midi (et plus d'une fois) le jour anniversaire du crime, au lieu où il a été consommé; là il s'est agenouillé sur les pierres inondées du sang du roi martyr; il s'est prosterné à la vue de tous les passants, a baisé la terre sanctifiée par le supplice du juste, a mouillé de ses larmes les pavés qui lui retraçaient encore l'image de son auguste victime; il a fait amende honorable et a imploré à haute voix le pardon de Dieu et des hommes. » On a d'Isnard : *Discours sur la chose publique et Projet de loi d'interpellation nationale à adresser au roi par le Corps législatif au nom du peuple français* (1792); *Proscription d'Isnard* (1795); *Réflexions relatives au sénatus-consulte du 28 floréal an XII* (portant élévation de Bonaparte à l'Empire), 1804; *Dithyrambe sur l'immortalité de l'âme*, dédié à Pie VII (1805).

**ISNARD** (ACHILLE-NICOLAS), membre du Tribunal, né à Paris à une date inconnue, mort à Paris en 1803, se fit connaître de bonne heure par de sérieux travaux d'ingénieur et d'économiste. Il remplissait les fonctions d'ingénieur en chef des ponts et chaussées, lorsque le Sénat conservateur l'appela, le 4 nivôse an VIII, à faire partie du Tribunal, à sa création. Son rôle dans cette assemblée fut assez important. Le 13 ventôse an VIII, il attaqua le projet de loi relatif à la conscription militaire, et demanda que les hommes valides seuls fussent forcés de fournir des remplaçants, s'ils n'aimaient mieux servir. Auteur d'un rapport (6 germinal) sur la taxe de l'entretien des routes, adversaire du projet tendant à autoriser la construction de ponts et canaux par des particuliers, il prit encore la parole pour exprimer le vœu qu'il ne fût créé ou supprimé aucun office public, ni déterminé aucun traitement public qu'en vertu d'une loi, etc. Les questions financières, celle du cadastre l'appelèrent fréquemment à la tribune. Il sortit du Tribunal en mars 1802. A.-C. Isnard a laissé divers écrits d'économie sociale et de politique : *Traité des richesses* (1781); *Catéchisme social* (1784); *Observations sur le principe qui a produit les révolutions de France, de Genève et d'Amérique dans le XVIII<sup>e</sup> siècle* (1789); *les Devoirs de la seconde Législature* (1790-1791); *Considérations théoriques sur les causes d'amortissement de dette publique* (1801).

**ISOARD** (JOACHIM-JEAN-XAVIER, duc d'), pair de France, né à Aix (Bouches-du-Rhône) le 23 octobre 1766, mort à Paris le 7 octobre 1839, d'une ancienne famille du Dauphiné, « fils de Jean-Antoine Isoard et de dame Marie-Anne-Rose Pin, » perdit son père de bonne heure, et fit ses études au séminaire d'Aix, où il se lia intimement avec le futur cardinal Fesch. Son amitié pour un membre de la famille Bonaparte fut toute personnelle et ne l'empêcha pas de se vouer à la défense de l'ancien régime : en 1794, il se rendit à Vérone, auprès du comte de Provence; puis il revint en France, prit part à plusieurs complots royalistes, et dut retourner en Italie après le 18 fructidor. La protection de l'abbé Fesch lui permit de rentrer dans son pays sous le Consulat, et bientôt de remplir auprès de son ancien condisciple, devenu archevêque de Lyon, cardinal et ambassadeur à Rome (1803), les fonctions de secrétaire particulier; la même année il fut nommé auditeur de Rote. D'Isoard suivit en France Pie VII captif, refusa sous l'Empire de hauts emplois, et même une place au Sénat que lui offrait Napoléon, et s'associa de tout son pouvoir à la démarche des prélats réunis secrètement à Paris après le désastre de Moscou, pour engager le pape à résister à toutes les concessions que pourrait lui demander l'empereur. Un mémoire fut rédigé dans ce sens, et ce fut d'Isoard qui se chargea de le faire parvenir à Rome. Pendant les Cent-Jours, Napoléon voulait le nommer son agent dans cette ville; mais des difficultés survenues à propos de son traitement, mirent fin à des négociations que Waterloo rendit ensuite inutiles. Le gouvernement de Louis XVIII eut, à son tour, la pensée de désigner d'Isoard pour le poste d'auditeur de Rote; mais la cour pontificale refusa de le recevoir, déclarant qu'elle regardait cette charge comme inamovible. D'Isoard n'en conserva pas moins le titre qui lui avait été conféré et contribua au concordat de 1817. Comme doyen de la Rote, il fut, sur la désignation de Pie VII, un de ses exécuteurs testamentaires. Il ne fut ordonné prêtre qu'en 1825, à Rome; jusque-là, il n'avait reçu que les ordres mineurs. Le nouveau pape Léon XII le créa, peu après (25 juin 1827), cardinal au titre de Saint-Pierre-ès-liens, qu'il échangea plus tard contre celui de la Trinité au Mont-Pincio. A son retour en France, d'Isoard fut pourvu de l'archevêché d'Auch et sacré à Paris, le 11 janvier 1829, par le cardinal de Latil. Le 24 du même mois, Charles X l'appela à la pairie avec le titre de duc. D'Isoard fit encore le voyage de Rome pour assister aux conclaves qui suivirent la mort de Léon XII et de Pie VIII. A la révolution de juillet, sa nomination à la Chambre haute fut annulée par la nouvelle Charte; il se consacra alors uniquement à son diocèse. La mort de son ami, le cardinal Fesch, ayant déterminé une vacance dans le corps des cardinaux français, M. d'Isoard fut appelé à lui succéder (14 juin 1839). Il attendait à Paris ses bulles d'institution, quand une affection de poitrine l'enleva presque subitement.

**ISORÉ** (JACQUES), membre de la Convention, né à Cauvigny (Oise) le 16 janvier 1758, mort à Liancourt (Oise) le 11 juin 1839, était cultivateur à la Rue-Saint-Pierre (Oise) au moment de la Révolution. Il embrassa avec ardeur les idées nouvelles, devint président du district de Clermont, et fut élu, le 5 septembre 1792, membre de la Convention par le département de l'Oise, le 10<sup>e</sup> sur 12, avec 228 voix sur 427 votants. Il siégea à la Montagne, et, dans le

procès de Louis XVI, répondit au 3<sup>e</sup> appel nominal: « La loi est mon guide, et, malgré ma répugnance naturelle, je vote pour la mort. » Envoyé en mission dans les départements de l'Oise et de l'Aisne, le 1<sup>er</sup> août 1793, il sévit contre les prêtres non assermentés, passa, le 9 septembre, à l'armée du Nord, et voulut créer dans ce département, avec Chastes, une armée révolutionnaire: « Convaincus, écrivaient-ils le 3 novembre, qu'il existe au mépris de la nature des cœurs vils et noirs de corruption, nageant dans un sang impur et palpitant du désir de démentir la raison et les lois humaines que les préjugés inventés par le charlatanisme d'une légion d'hommes ambitieux cachés dans les ténèbres de l'hypocrisie, qui, prêchant la chasteté et la sobriété, cultivent en secret des passions pour semer dans l'ignorance la superstition et faire germer dans les cœurs faibles une erreur à la honte du ciel même... etc., les représentants en mission arrêtent: qu'il y aura dans le département du Nord une armée révolutionnaire qui, habillée à la demi-hussard et coiffée du bonnet de la liberté, se transportera dans tous les lieux où les ennemis intérieurs attaqueront l'égalité, la liberté, l'humanité, les mœurs et la vertu. Cette armée sera suivie d'un tribunal... etc. » Le ministre de la guerre s'empressa d'envoyer ses félicitations aux deux organisateurs, et l'armée révolutionnaire, composée de mille sans-culottes, dirigea sa première expédition contre Douai, « réceptacle de toutes les aristocraties chicanière, nobiliaire, sacerdotale et mercantile. » Elle y fit 50 prisonniers, puis s'abandonna à de tels excès, que Hentz et Florent Guilot la dénoncèrent et obtinrent sa dissolution. Après les victoires de Hondschoote et de Wattignies, Isoré écrivit à la Convention que l'ennemi était battu partout, et termina ainsi sa lettre: « La république est dans ses beaux jours. Si nos armées vont comme la division de Lille, il n'y aura plus d'esclaves en Europe dans six mois. Nous avons tué hier un troupeau entier d'émigrés sous le moalin de Warwick; un seul a été envoyé à Lille pour entretenir le service de la guillotiné. A demain dans la Belgique. Triomphe et joie aux sans-culottes! » Il se trouvait de nouveau dans l'Aisne en février 1794, et écrivait de Laon au Comité de salut public, le 3: « J'ai donné l'ordre de veiller sur la conduite d'une troupe de pédants qu'on nomme magistrats dans les campagnes. Ces messieurs succèdent aux curés et brillent tous les dimanches et fêtes catholiques dans les églises, où ils rassemblent les habitants. » A Beauvais, le 20 suivant, il disait: « Républicains, veillez; faites observer le nouveau calendrier; » et, le dimanche, il faisait assurer par des rondes de soldats les travaux dans les campagnes. De retour à la Convention, il fit un rapport (3 floréal an II) sur l'agriculture et sur les moyens d'approvisionner Paris, fut élu secrétaire de la Convention le 16 floréal, et, après le 9 thermidor, qu'il approuva, fut chargé de veiller à l'approvisionnement de la capitale. Le 3 fructidor an II, il émit son opinion sur la liberté de la presse; le 27 brumaire an III, il proposa d'empêcher de tuer les brebis avant quatre ans. En mission dans l'Eure-et-Loir aux journées de prairial, il écrivit, le 5 prairial, de Chartres à la Convention: « Chers collègues, tandis que vous combattez des factieux, nous nous disposions à l'exécution du décret du 1<sup>er</sup> germinal. Nous applaudissons au triomphe de la Convention; si l'événement avait été malheureux, nous courions préparer la vengeance nationale, ou

périr avec la liberté. » Non réélu, après la session, au Conseil des Cinq-Cents, il fut appelé, le 3 fructidor an VII, aux fonctions de commissaire central de l'administration de l'Oise, qu'il exerça jusqu'au 18 brumaire. Ayant vécu ignoré sous l'Empire, il fut proscrit par la loi du 12 janvier 1816, et se réfugia à la Haye (Hollande). Après deux ans de séjour, il fut gracié par une décision royale en date du 25 décembre 1818, et rentra dans son pays. Il mourut en 1839, âgé de quatre-vingt-un ans.

**ISSARTIER** (PIERRE-ANTOINE-HENRI), sénateur de 1879 à 1887, né à Miramon (Lot-et-Garonne) le 20 août 1816, mort à Monségur (Gironde) le 22 mai 1887, étudia la médecine à Paris, et, reçu docteur (1840), alla s'établir à Monségur (Gironde). Il devint maire de cette commune en 1848 et conserva ces fonctions sous le régime impérial, tout en professant des opinions libérales qui l'empêchèrent, en 1870, de s'associer au plébiscite. Il donna alors sa démission de maire, fut réélu après le 4 septembre, et, révoqué trois fois: par le gouvernement du 24 mai 1873, en janvier 1876, et après le 16 mai 1877, il fut chaque fois réintégré par l'élection dans ses fonctions municipales. Il échoua aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876, dans la Gironde, sur la liste républicaine, et obtint pour sa part 264 voix sur 669 votants. M. Issartier ne devint sénateur de ce département que le 5 janvier 1879; élu, le 3<sup>e</sup> sur quatre, par 342 voix (667 votants), il prit place à la gauche républicaine, se prononça pour le ministre Dufaure, pour l'article 7, pour les lois nouvelles sur l'enseignement, la presse, le droit de réunion, pour la réforme du serment judiciaire et du personnel de la magistrature, pour le divorce, pour la politique opportuniste, pour les crédits du Tonkin, etc., et mourut à Monségur en 1887. Conseiller d'arrondissement de la Réole (1848-1865), conseiller général de la Gironde (1865-1877), M. Issartier s'était occupé spécialement d'agriculture et de viticulture, avait été délégué par le conseil général en 1876 pour étudier le phylloxera dans le Midi, et avait présidé le comice agricole de la Réole de 1877 à 1887. On lui doit l'introduction du prunier d'Ageu dans l'arrondissement de la Réole; il a publié plusieurs traités d'arboriculture, dont le plus connu est: *Culture des arbres fruitiers en plein vent* (1862), etc.

**ISTRIE** (DUC D'). — Voy. BESSIÈRES.

**IVORY** (CLAUDE-JOSEPH, COMTE D'), député de 1815 à 1816, né à Mézières (Ardennes) le 13 novembre 1745, mort au château de Francon (Ardennes) en 1821, servit, sous l'ancien régime, dans les armées du roi, et parvint au grade de maréchal-de-camp, inspecteur général des gardes nationales du département des Ardennes. Il émigra pendant la Révolution, et la Restauration le rappela aux honneurs. Le 22 août 1815, il fut élu député par le collège de département des Ardennes, avec 91 voix (192 votants, 239 inscrits). M. d'Ivory siégea dans la majorité de la Chambre introuvable, fut nommé, le 7 février 1816, prévôt à Charleville, devint conseiller général des Ardennes le 13 mai de la même année, et reçut le titre de comte le 15 janvier 1817.

**IZARN** (JEAN-FRANÇOIS-ANNE), député de 1837 à 1839, né à Baziège (Haute-Garonne) le 27 janvier 1776, mort à Evreux (Eure) le 31 juillet 1861, propriétaire à Rouen, fut élu, le 4 no-

vembre 1837, député du 3<sup>e</sup> collège de la Seine-Inférieure (Rouen), par 379 voix (720 votants, 772 inscrits). Il siégea dans la majorité conservatrice, et soutint constamment le ministère. Son rôle parlementaire, qui prit fin en 1833, fut d'ailleurs très effacé.

**IZARN DE FRAYSSINET.** — *Voy.* VALADY (COMTE DE).

**IZOARD** (JEAN-FRANÇOIS-AUGUSTE), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Embrun (Hautes-Alpes) le 2 novembre 1765, mort à Embrun le 13 juillet 1840, « fils de monsieur Jean-Baptiste Izoard, conseiller procureur du roy au bailliage d'Embrun, et de dame Agnès Lambert, » était avocat lors de la Révolution. Il devint procureur syndic du district d'Embrun, fut élu député suppléant des Hautes-Alpes à l'Assemblée législative, sans être appelé à y siéger, et, le 4 septembre 1792, membre de la Convention par le même département, le 3<sup>e</sup> sur 5, « à la pluralité des voix » sur 223 votants. Izoard siégea parmi les modérés, et, dans le procès du roi, répondit au 2<sup>e</sup> appel nominal: « Je vote pour que la Convention fasse juger Louis par le tribunal criminel des départements. Le décret qu'elle porte ne peut pas m'imposer un devoir que je ne crois pas être dans le cercle de la représentation, ainsi je n'opine pas plus comme juge que comme représentant; et, dans cette position, je crois qu'il importe au salut de la république française que Louis demeure, quant à présent, en état de détention; et dans le cas où la majorité de la Convention croirait devoir le condamner à mort, comme je ne pense pas que nous en ayons le droit, je vote, dans ce cas, pour la ratification du peuple. »

Et au 3<sup>e</sup> appel nominal: « En décrétant que vous, Convention nationale, jugeriez Louis, vous n'avez pu vouloir le juger de la même manière que les tribunaux ordinaires; vous ne vous êtes constitués juges dans cette affaire

que parce qu'il devait y entrer des considérations qu'un tribunal ordinaire n'aurait pas pu admettre. Ainsi, je fais abstraction du code pénal, puisque vous vous êtes vous-mêmes éloignés des formes ordinaires de la procédure criminelle. J'écarte également les idées de vengeance comme celles de pitié. Une nation ne peut que vouloir son intérêt suivant les règles de la justice. Or l'intérêt de la nation n'est point ici pour la mort. Le mot de *ci-devant roi* est plus humiliant pour les despotes que celui de *roi tué*, et bien plus propre à faire impression sur les peuples, parce qu'il ne blesse aucune idée de moralité. Je vote pour la reclusion pendant la guerre, et pour le bannissement à la paix. » Après le 9 thermidor, il appuya les mesures de réaction. Le 21 vendémiaire an IV, Izoard fut réélu député des Hautes-Alpes au Conseil des Cinq-Cents. Il y présenta un rapport sur les élections de la Guyane française, et quitta l'assemblée en l'an VI. Il devint plus tard « inspecteur du trésor public » à Embrun.

**IZOS** (JACQUES-FRANÇOIS), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Prades (Pyrénées-Orientales) le 29 janvier 1763, mort à une date inconnue, « fils de sieur Joseph Izos, praticien de notaire, et de la demoiselle Thomas Cirau, son épouse, » docteur en lois et avocat en la cour au conseil souverain de Roussillon avant la Révolution, devint deuxième juge au tribunal de district de Prades, et fut élu, le 21 vendémiaire an IV, député des Pyrénées-Orientales au Conseil des Cinq-Cents, par 52 voix sur 101 votants. Il vota la loi du 3 brumaire an IV, fut des vainqueurs du 18 fructidor, parla sur les élections de la Seine et demanda que les bâtiments de l'archevêché d'Auch fussent mis à la disposition de l'administration du Gers; il fut deux fois élu secrétaire du Conseil. Il adhéra au coup d'Etat de brumaire, et fut nommé, le 22 germinal an VIII, sous-préfet de Prades.

## J

**JAC** (JACQUES-HIPPOLYTE), député en 1789, membre de la Convention, député au Conseil des Anciens et à celui des Cinq-Cents, né à Quissac (Gard) le 28 juillet 1745, mort en 1816, fils de Jean Jac et de Jeanne Durand, était avocat à Quissac. Élu député du tiers aux États-Généraux, le 8 avril 1789, par la sénéchaussée de Montpellier, il appartient obscurément à la majorité réformatrice de l'Assemblée constituante. Le 6 septembre 1792, il fut élu député du Gard à la Convention, le 4<sup>e</sup> sur 8, par 312 voix (498 votants); il était qualifié alors « propriétaire ». « Je vote pour la mort, dit-il dans le procès du roi; mais je demande que l'on discute ensuite la question du sursis. » Après la session, le même département le renvoya, le 21 vendémiaire an IV, par 179 voix (225 votants), siéger au Conseil des Anciens, dont il fut l'un des secrétaires. Passé, le 25 germinal an VI, au Conseil des Cinq-Cents, avec 139 voix (201 votants), il y obtint sa réélection, toujours comme député du Gard, le 24 germinal an VII. L'année d'après, il rentra dans la vie privée.

**JACOB** (DOMINIQUE), membre de la Convention, né à Nancy (Meurthe) le 5 janvier 1735, mort à Toul (Meurthe) en 1807, exerça, pendant la Révolution, les fonctions de président du tribunal de district de Toul, et celles de maire de la ville. Élu, le 7 septembre 1792, troisième député suppléant de la Meurthe à la Convention nationale, avec 272 voix (476 votants), il fut admis à siéger dans l'assemblée le 22 juillet 1793, en remplacement de Mollevaut, décrété d'arrestation. Jacob appela l'attention de ses collègues sur la situation de la ville de Toul, qui avait, dit-il, des canons sans affûts; il dénonça les dégâts commis dans les forêts nationales, fit rendre un décret sur les immeubles des comptables soumis à l'hypothèque nationale, et sur les comptes des receveurs des domaines des ci-devant princes français, et présenta un rapport à propos des gratifications des receveurs particuliers. Après la session, il devint juge au tribunal criminel de la Meurthe, et, plus tard, receveur de l'administration des domaines.



**JACOB (CLAUDE)**, membre de la Convention, dates de naissance et de mort inconnues, était procureur-syndic de l'administration de Marcigny (Saône-et-Loire), lorsque ce département le désigna, le 9 septembre 1792, comme second suppléant à la Convention. Jacob fut admis à siéger dans l'assemblée le 26 mai 1793, en remplacement de Guillermin, décédé; mais il n'y resta que peu de temps, et, ayant donné sa démission le 16 septembre, fut remplacé, le 16 vendémiaire an II, par Charles Millard.

**JACOB (LOUIS-LÉON)**, pair de France et ministre, né à Tonnay-Charente (Charente-Inférieure) le 11 novembre 1768, mort à Clichy (Seine) le 14 mars 1851, « fils de Jean Jacob et de Marthe-Elisabeth Juzaud, » entra comme expéditionnaire dans les bureaux de la marine à Rochefort, passa bientôt dans la marine active en qualité d'aspirant volontaire, fit campagne aux Antilles et dans la mer des Indes, devint enseigne en 1793, et fut envoyé à Toulon où il monta le *Ca ira*, comme lieutenant de vaisseau. Les 13 et 14 mars 1795, il soutint vaillamment un combat contre plusieurs navires anglais qui finirent par l'amirer. Emprisonné en Corse, il fut mis en liberté quelque temps après, et fut promu capitaine de frégate pour sa belle conduite. Attaché en 1798 à la division d'Irlande, son navire, la *Beltonne*, tomba entre les mains des Anglais qui le retinrent prisonnier. Relâché avant la signature de la paix d'Amiens, il prit part à l'expédition de Saint-Domingue en 1802, et, à son retour en France, fut nommé capitaine de vaisseau le 24 septembre 1803, et commandant du fort de Granville. C'est à cette époque qu'il inventa un système de signaux sémaphoriques qui fut immédiatement adopté. Commandant de la marine à Naples en 1806, il assista, le 24 février 1809, au combat des Sables-d'Olonne, qui mit momentanément fin à la croisière anglaise dans cette région; il accompagna l'empereur en inspection à Anvers et à Cherbourg, en 1811, reçut le commandement de l'escadre de l'île d'Aix et des défenses de la côte, qu'il réorganisa, fut nommé contre-amiral le 1<sup>er</sup> mai 1812 et, en 1814, veilla à la sûreté de Rochefort. Préfet maritime de Lorient durant les Cent-Jours, il fut mis en disponibilité à la seconde Restauration; puis il reentra en grâce et reçut, en 1820, du baron Portal, le commandement de l'escadre qui devait se réunir à Naples. L'année suivante, il fut mis à la tête de la station navale de la Martinique, et devint gouverneur de la Guadeloupe (1823-1826). Nommé à son retour vice-amiral et préfet maritime de Toulon, il s'occupa de l'organisation des flottes expéditionnaires de Morée et d'Algérie, et fut un moment désigné pour commander cette dernière. Après la révolution de juillet, il se rallia au nouveau pouvoir, fut nommé grand-croix de la Légion d'honneur, pair de France (19 novembre 1831), membre du conseil des travaux de la marine, enfin, après la retraite de l'amiral de Rigny, ministre de la Marine, du 19 mai au 9 novembre 1834. Aucune mesure importante ne signala son court passage au ministère, qui lui valut seulement de devenir aide-de-camp de Louis-Philippe. A partir de la révolution de 1848, il vécut fort retiré.

**JACOBÉ-NAUROIS (CLAUDE-LOUIS)**, député au Corps législatif de l'an XI à 1809, né à Langres (Haute-Marne) le 6 juin 1741, mort à Paris le 10 novembre 1819, « fils de Claude-

Louis Jacobé d'Abloncourt, écuyer seigneur de Naurois, receveur des gabelles de Langres, et de Louise-Dorothee Collin de Morambert, » était directeur de la manufacture nationale des glaces, établie alors à Paris dans le faubourg Saint-Antoine, et aujourd'hui à Saint-Gobain. Le 9 thermidor an XI, le Sénat conservateur le nomma député de la Seine au Corps législatif. Jacobé-Naurois fit partie de cette assemblée jusqu'en 1809.

**JACOBI (JEAN-FRÉDÉRIC)**, député au Corps législatif de 1810 à 1814, né à Dusseldorf (Prusse Rhénane) le 5 juillet 1765, mort à une date inconnue, « fils de Frédéric-Bernard Jacobi, marchand, demeurant à Dusseldorf, et de Hélène-Elisabeth de Clermont, conjoints, » exerça à Aix-la-Chapelle l'industrie de fabricant de draps. Devenu, en l'an VII, président de l'administration municipale d'Aix-la-Chapelle, il fut nommé, le 3 messidor an VIII, conseiller de préfecture du département de la Roër. Puis le gouvernement français voulut lui confier, en l'an X, la préfecture de l'Ain; mais il la refusa. Jacobi fut encore président (an XI) de l'assemblée cantonale d'Aix-la-Chapelle, et président (an XII) du collège électoral du département de la Roër. Membre de la Légion d'honneur, il dirigea la même année, à Cologne, les travaux du consistoire général de la confession d'Augsbourg, et fut nommé par le Sénat conservateur le 10 août 1810, député de la Roër au Corps législatif. Il resta dans cette assemblée jusqu'aux traités de 1814, qui réduisirent la France à ses anciennes limites.

**JACOMET (NICOLAS-DIONIS-JACQUES)**, député au Conseil des Anciens et au Corps législatif de l'an VIII à 1807, représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Prades (Pyrénées-Orientales) le 3 juin 1757, mort à une date inconnue, « fils du sieur Simon Jacomet, marchand à Prades, et de demoiselle Eulalie Vilar, » fut négociant comme son père, devint maire de Prades, et, le 21 germinal an VI, fut élu député des Pyrénées-Orientales au Conseil des Anciens, d'où il passa, après le coup d'Etat de brumaire, le 4 nivôse an VIII, au nouveau Corps législatif, en vertu d'une décision du Sénat conservateur. Il y représenta, jusqu'en 1807, les Pyrénées-Orientales. Pendant les Cent-Jours, Jacomet fit encore partie de la Chambre des représentants, où l'envoya siéger (15 mai 1815) l'arrondissement de Prades, avec 38 voix (43 votants). Il ne se fit pas remarquer dans ces diverses assemblées.

**JACOMIN (JEAN-JACQUES-HIPPOLYTE)**, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII à 1804, né au Buis (Drôme) le 13 août 1764, mort à Nyons le 31 mars 1843, fut, avant la Révolution, avocat au parlement de Grenoble, puis notaire à Nyons. Lors de la première organisation de la garde nationale (1791), il fut nommé officier, devint, l'année d'après, membre du directoire de la Drôme, et, le 10 septembre 1792, fut élu membre de la Convention par ce département, le 8<sup>e</sup> sur 9, avec 261 voix (413 votants). Il opina ordinairement avec la Montagne, et, dans le procès du roi, répondit au 3<sup>e</sup> appel nominal: « Je vote pour que la peine portée par le code pénal contre les conspirateurs soit appliquée à Louis Capet. » En l'an III, il fit partie du comité de l'approvisionnement de Paris et fut envoyé pour cet objet, au mois

de prairial de la même année, en mission dans le département de l'Oise. Il faillit être massacré à Seulis dans une émeute provoquée par la famine. Elu (22 vendémiaire an IV) député de la Drôme au Conseil des Cinq-Cents, par 95 voix (213 votants), il s'y maintint jusqu'en l'an VIII, après avoir été réélu, le 23 germinal an VI, par 157 voix (218 votants); il fut secrétaire de cette assemblée qui le compta parmi ses membres les plus fermement attachés aux institutions républicaines, et prit une part active à la journée du 18 fructidor, pendant laquelle il fut nommé membre de la commission dite des inspecteurs, chargée de veiller au salut public. Plusieurs fois il parut à la tribune pour dénoncer des hommes qu'il considérait comme contre-révolutionnaires. Cependant son attitude favorable au coup d'Etat de brumaire lui valut d'être inscrit, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, sur la liste des membres du nouveau Corps législatif; il y représenta la Drôme jusqu'en 1804. De cette époque (5 germinal an XII) à 1815, il occupa l'emploi de directeur des droits réunis à Besançon. La loi du 12 janvier 1816 l'obligea à s'expatrier, mais il revint mourir dans son pays natal.

**JACOPIN (JEAN-BAPTISTE)**, député au Corps législatif en l'an X, né à Brioude (Haute-Loire) le 20 octobre 1755, mort à Epinal (Vosges) à une date inconnue, était, en 1792, lieutenant au 6<sup>e</sup> bataillon de la Meurthe; il se distingua aux opérations sur la Sarre, fut adjoint à l'état-major de l'armée de la Moselle, et conquit le grade de général de brigade le 21 nivôse an II. Blessé près de Sarrebourg, et à peine en convalescence, il dut se rendre à l'armée de Sambre-et-Meuse, où il assista aux deux batailles de Fleurus. A la première (28 prairial an II), il couvrit la retraite du général Lefebvre; à la seconde (8 messidor), il tint l'infanterie autrichienne et permit à Jourdan de remporter la victoire. En l'an III, Jourdan le chargea de protéger le passage du Rhin (15 fructidor) et, en l'an IV, celui de la Sieg (12 prairial). Jacopin se distingua encore au combat de Friedberg (22 messidor) et à Amberg (3 fructidor), où il chargea les troupes de Kray avec une rare audace. En l'an VIII, commandant l'avant-garde de Thurot, dans le Valais, il eut à pourvoir à la subsistance et à la sécurité des troupes au milieu d'un pays ruiné, et se tira heureusement de cette tâche difficile, grâce à son humanité et à sa prudence. Peu après, lors de la marche en avant de l'armée française à travers la Suisse, il fut blessé à Velchingen. Très dévoué au premier consul, il fut élu par le Sénat conservateur député de la Meurthe au Corps législatif, le 6 germinal an X, devint secrétaire, puis questeur de cette assemblée, fut nommé membre de la Légion d'honneur le 4 frimaire an XII, et commandeur le 25 prairial suivant, reçut, en 1805, le commandement de l'armée de réserve du Rhin, et, mis à la retraite en 1811, mourut fort peu de temps après.

**JACOTIN (BALTHAZAR)**, sénateur de 1876 à 1878, né à Roanne (Loire) le 11 janvier 1813, occupa pendant vingt-six ans au Puy une charge d'avoué, qu'il vendit en 1869. Il devint alors juge au tribunal du Puy. Après le 4 septembre 1870, il fut nommé conseiller général, puis il se présenta aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876, comme candidat constitutionnel rallié au gouvernement

républicain, et fut élu sénateur de la Haute-Loire par 174 voix (323 votants), contre 154 à M. de Flagnac. Il siégea au centre gauche, se prononça (1877) contre la dissolution de la Chambre des députés, et soutint le ministère Dufaure. A la suite d'un incident fâcheux, à une table de jeu du casino de Vichy, pendant l'été de 1878, il fut obligé par le ministre de la justice de se démettre de ses fonctions judiciaires, et résigna peu après son mandat de sénateur (septembre 1878).

**JACOTOT (JEAN-JOSEPH)**, représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Dijon (Côte-d'Or) le 4 mars 1770, mort à Paris le 30 juillet 1840, « fils de Henri Jacotot, marchand boucher à Dijon, et de Claudine Tardy, » l'aîné de onze enfants, fit ses études dans sa ville natale, où ses maîtres le considérèrent comme un élève indiscipliné, devint à 19 ans professeur d'humanité au collège, puis se fit recevoir docteur ès lettres. Il étudia aussi le droit et les mathématiques. En 1788, il organisa la fédération de la jeunesse dijonnaise sur le modèle de celle de Bretagne pour la défense des idées nouvelles, fut nommé capitaine de la compagnie d'artillerie de la Côte-d'Or qui se signala en 1792 par son ardeur patriotique, fut envoyé à l'armée du Nord, prit part à la campagne de Belgique, se distingua au siège de Maëstricht et à Nerwinden, et fut rappelé à Paris pour suppléer Fourcroy au bureau des poudres et salpêtres. Il devint secrétaire de la commission du mouvement des armées et substitut du directeur de l'Ecole polytechnique. Lors de la création des écoles centrales, il retourna à Dijon, comme professeur de « méthode de sciences » à la 1<sup>re</sup>, et de langues anciennes à la 2<sup>e</sup>. Quand ces écoles furent remplacées par des lycées, il devint professeur de mathématiques au lycée de Dijon. Il commençait déjà à appliquer sa méthode d'enseignement, qui consistait à énoncer le titre et les divisions du sujet à traiter, puis à laisser aux élèves toute liberté pour les exposer et les critiquer. Recteur de l'académie de Dijon (24 avril 1809), il fut arrêté, avec quelques patriotes dijonnais, au moment de l'invasion, par les ordres du prince de Hesse-Hombourg, qui voulait tenir à sa disposition des otages garantissant la tranquillité des habitants de la Côte-d'Or. Elu représentant à la Chambre des Cent-Jours, par le collège de département de la Côte-d'Or, avec 48 voix sur 85 votants, le 9 mai 1815, Jacotot fut de ceux qui soutinrent l'empire constitutionnel. Rapporteur de la commission qui avait à examiner le projet d'adresse présenté par Manuel, il fit voter en faveur de Napoléon II. Destitué à la Restauration, sa liberté et sa vie furent en péril quand survint la Terreur blanche. Il se retira en Belgique, à Mons, puis à Bruxelles, et, sur la recommandation d'Arnault, fut nommé par Falk professeur de langue française à l'Université catholique de Louvain, le 15 octobre 1818, puis directeur de l'Ecole normale militaire en Belgique. C'est là qu'il appliqua sa méthode, fruit, disait-il, d'une longue expérience. Suivant lui, l'homme en général pêche par l'attention ou la mémoire bien plutôt que par l'intelligence. Il conseillait donc à ses élèves la répétition quotidienne et la vérification de ce qui avait été appris. Le succès de cette méthode ne tarda pas à s'affirmer; un certain nombre d'institutions, en Belgique, à Paris, à Lyon, à Londres et jusqu'en Russie, en adoptèrent les principes et servirent à la populariser. Après